

**AGENCE DES HALLES**

5 rue Bernadou

64100 BAYONNE

0559253000

bayonne.leshalles@orpi.com

Prix hors honoraires	% Honoraires (TTC) ⁽¹⁾	Prix hors honoraires	% Honoraires (TTC) ⁽¹⁾
Jusqu'à 49 999,99 €	Forfait de 5 000 €	De 400 000,00 € à 499 999,99 €	6,00 %
De 50 000,00 € à 99 999,99 €	Forfait de 8 000 €	De 500 000,00 € à 599 999,99 €	5,50 %
De 100 000,00 € à 199 999,99 €	7,50 %	De 600 000,00 € à 749 999,99 €	5,00 %
De 200 000,00 € à 299 999,99 €	7,00 %	De 750 000,00 € à 999 999,99 €	4,50 %
De 300 000,00 € à 399 999,99 €	6,50 %	Au-delà de 1 000 000,00 €	4,00 %

Honoraires d'estimation: 250,00 € TTC

(1) Honoraires à la charge de l'acquéreur et calculés sur la base du "Prix hors Honoraires.

(2) La délivrance d'une note est obligatoire.

(3) En cas de delegation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

SARL ESKUZ ESKUZ, au capital de 500 €, immatriculée au RCS Bayonne 943 680 943 dont le siège social est situé 5 rue Bernadou 64100 BAYONNE.

Carte professionnelle T/G : CPI 6401 2025 000000016 – CCI DE BAYONNE

Caisse de garantie : GALIAN- N°sociétaire 174630Q

TVA intracommunautaire : FR 55943680942



Clé PRÉMIUM

- Appel et encaissement des loyers et charges diverses
- Délivrance des quittances et reçus aux locataires
- Lettre de rappel et 1ère relance par LRAR
- Révision des loyers
- Reddition mensuelle des comptes (par virement)
- Gestion travaux urgents
- Gestion des travaux jusqu'à 500 € TTC
- Contrôle et acceptation du congé locataire
- Etat des lieux de sortie
- Restitution du Dépôt de Garantie



Clé PRIVILÈGE

Inclut la clé PRÉMIUM

+

Aide à la déclaration des Revenus Fonciers

+

- Gestion des charges de copropriété et impositions dues par le locataire
- Suivi du dossier contentieux (du commandement de payer à l'expulsion)
- Gestion des travaux jusqu'à 1500 € TTC



Clé PRESTIGE

Inclut les clés PRÉMIUM + PRIVILÈGE

+

Assurance PNO incluse

+

- Gestion des sinistres :
 - Dommages-Ouvrage
 - Dégâts des Eaux
 - Incendie
- Gestion des travaux (quelque soit le montant)
- Représentation en AG de copropriété
- Frais administratifs et abonnement extranet inclus



GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

Cette option comprend :

- La prise en charge de l'INTÉGRALITÉ des loyers impayés jusqu'à la date de départ effective du locataire
- La prise en charge des frais d'huissier et d'avocat
- Garantie DÉGRADATIONS IMMOBILIÈRES
- Garantie PROTECTION JURIDIQUE
- Options complémentaires:
 - Garantie « Vacance Locative » (+2,20%)
 - Garantie « Fin de mois » (+1,10%)



Gestion des charges de copropriété et impositions dues par le locataire				25,00 € TTC par trimestre
Etude pour renouvellement de bail				180,00 € TTC (forfait)
Recouvrement des créances: suivi du dossier contentieux du commandement de payer par huissier à l'expulsion Les frais de procédure (huissier, avocat,...) restent à la charge du bailleur				180,00 € TTC (forfait)
Etablissement et envoi des éléments d'aide à la déclaration des Revenus Fonciers				90,00 € TTC par an et par lot
Gestion des travaux (de 500 € TTC à 1500 € TTC)				96,00 € TTC (taux horaire) ¹
Gestion des travaux (au-delà de 1500 € TTC)				96,00 € TTC (taux horaire) ¹
Gestion des sinistres (Dommages-Ouvrage / Dégâts des Eaux / Incendie)				
• Déclaration et suivi du sinistre				180,00 € TTC (forfait)
• Etablissement des devis et suivi des travaux				
• Encaissement des indemnités et versement après contrôle				
Représentation du bailleur en expertise (sinistres Dommages-Ouvrage / Dégâts des Eaux / Incendie)				96,00 € TTC (taux horaire) ¹
Représentation du bailleur en AG de copropriété ou devant tous organismes publics ou privés				96,00 € TTC (taux horaire) ¹
Frais administratifs				2,70 € TTC par mois
Abonnement Extranet				3,00 € TTC par mois
Etude fiscale personnalisée				96,00 € TTC (taux horaire)
Assistance à la livraison pour les biens achetés en VEFA				96,00 € TTC (taux horaire)
Constitution et suivi de dossier de réhabilitation et/ou d'amélioration des performances énergétiques				96,00 € TTC (taux horaire)
Visite annuelle et/ou étude technique du bien loué durant le cours du bail				96,00 € TTC (taux horaire)
Comparatif Etat des Lieux de Sortie / Etat des Lieux d'Entrée (fin de gestion)				180,00 € TTC (forfait)
Honoraires d'Etat des Lieux (entrant et/ou sortant), de Location, de Relocation ou d'Avenant au bail				cf Barème «Honoraires de Location»

¹ à l'exclusion des lots vacants



Prérequis : calcul de la surface pondérée

Coefficient multiplicateur = (19 / S) + 0,7 (où S est la surface habitable du logement) (le coefficient multiplicateur ne peut excéder 1,2)

Surface pondérée = Surface habitable x Coefficient multiplicateur

Honoraires de visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail

- Surface pondérée x 8,50€ TTC (Zone tendue) (par partie)
- Surface pondérée x 6,50€ TTC (Zone non tendue) (par partie)

Honoraires de négociation et d'entremise

- Forfait de 150,00€ TTC par location (à la charge exclusive du bailleur)

Honoraires d'état des lieux d'entrée

- Surface pondérée x 2,50€ TTC (par partie)

Pour tout logement meublé, un forfait complémentaire est appliqué (60,00€ TTC pour un appartement, 100,00€ TTC pour tout autre type de biens), sans que le total ne puisse dépasser 3,00 € TTC par m² habitable pour la part facturable au locataire

Honoraires de rédaction du bail pour parking ou garage

- Forfait de 200,00€ TTC par location (à la charge exclusive du preneur)

Honoraires pour autres actes administratifs (avenants...)

- Forfait de 200,00€ TTC par acte (par partie)

Honoraires de Location

Autres prestations particulières (hors mandat de gestion)

Visite conseil

- 96,00 € TTC (taux horaire) (à la charge exclusive de la partie requérante)

Honoraires d'état des lieux d'entrée ou de sortie

- Surface pondérée x 2,50€ TTC (par partie)
Pour tout logement meublé, un forfait complémentaire est appliqué (60,00€ TTC pour un appartement, 100,00€ TTC pour tout autre type de biens), sans que le total ne puisse dépasser 3,00 € TTC par m² habitable pour la part facturable au locataire

Comparatif d'Etats des Lieux d'Entrée et de Sortie

- Forfait de 250 € TTC (à la charge exclusive du bailleur)

Accompagnement de travaux et/ou de sinistre

- Ouverture du dossier / Déclaration de sinistre: forfait de 200,00 € TTC
- Assistance expertise: 96,00 € TTC (taux horaire)
- Vérification / réception travaux: forfait de 96,00 € TTC (taux horaire) (à la charge exclusive de la partie requérante)

Régularisation annuelle des charges locatives

- 96,00 € TTC (taux horaire) (à la charge exclusive du bailleur)

Vérification de solvabilité (hors mandat de gestion ou de location)

- Forfait de 90,00 € TTC (à la charge exclusive du bailleur)

Réussite d'Or



SARL ESKUZ ESKUZ, au capital de 500 €, immatriculée au RCS Bayonne 943 680 943 dont le siège social est situé 5 rue Bernadou 64100 BAYONNE.

Carte professionnelle T/G : CPI 6401 2025 000000016 – CCI DE BAYONNE

Caisse de garantie : GALIAN – N°société 174630Q

TVA intracommunautaire : FR 55943680942

Barème Location 2025, valable du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025
Applicable aux baux d'habitation vide ou meublée (résidence principale ou secondaire)